



PRÉFET DU NORD

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

Service Milieux et
Ressources Naturelles

**Arrêté portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000
FR3100512
« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et
bocagers »
(NPC 39)**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive CEE 92-43 du 21 mai 1992 dite « Directive habitats - faune - flore » modifiée,

Vu la décision de la Commission Européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-2 et R.414-8 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2011 portant composition du comité de pilotage du site FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 2 octobre 2014 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 19 décembre 2014 ;

Vu la consultation du public réalisée du 17 novembre au 8 décembre 2014 ;

Considérant que le réseau Natura 2000 a pour objet la sauvegarde de la diversité biologique par le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats naturels et d'espèces pour lesquels chaque site a été désigné ;

Considérant que chaque site Natura 2000 doit faire l'objet de mesures de conservation appropriées tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales et régionales ;

Considérant que, pour chaque site, un document d'objectifs doit être élaboré, de manière concertée, afin de définir les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre ;

Sur la proposition de Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais par intérim et de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » (NPC 39) est approuvé.

ARTICLE 2 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » (NPC 39) est tenu à disposition du public dans les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais, de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, dans les locaux de la structure désignée pour l'animation du site Natura 2000, ainsi qu'aux mairies des communes de Beurieux, Bérelle, Bousignies-sur-Roc, Choisies, Cousolre, Dimechaux, Eccles, Hestrud, Lez-Fontaine, Solre-le-Château et Solrines.

Il est également disponible sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Madame le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais par intérim, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 17 MARS 2015

Le préfet

Jean-François CORDET